



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expulsion

Question écrite n° 65209

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le dossier des lycéens ou étudiants en situation d'être expulsés. En effet, comme vient de le rappeler encore récemment le dossier d'une jeune lycéenne de Rennes (Ile-et-Villaine), et comme le révèlent également de nombreux dossiers semblables dans les grands départements urbanisés comme la Seine-Saint-Denis, ces affaires suscitent, au-delà de la législation sur les titres de séjour, une très vive émotion de solidarité dans les lycées et les universités de notre pays. Ces dossiers peuvent être comparés, dans le passé, à ceux des parents étrangers d'enfants français, qui avaient provoqué des sentiments d'injustice dans l'opinion publique. La scolarité suivie donne une image d'intégration, qui serait rompue par une reconduite à la frontière ou une expulsion. De plus, ces dossiers sont fortement médiatisés dans le sens d'une incompréhension, dépeints comme une injustice. Il conviendrait donc de revoir ce dossier afin d'éviter une récupération de contestation très probable, quant il ne s'agit pas d'une manipulation, voire d'une politisation. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions dans le traitement de ce genre de dossiers.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65209

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4940